
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 26/1 (1999)

DOI: 10.11588/fr.1999.1.47345

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Béatrice apparaît au terme de l'enquête d'Elke G., convaincue (trop?) de l'excellence de son sujet, comme une personnalité en tous points marquante et pionnière. Elle a tout appris à sa fille («Lehrmeisterin», «Erzieherin», «Vorkämpferin», etc.), qui lui a volé la vedette au point que le souvenir de la duchesse lorraine a baigné dans le flou, alimentant les légendes sur l'ascendance de Mathilde, en qui l'on vit volontiers, à partir du XIII^e siècle, l'héritière d'une princesse byzantine. La construction «canossienne» était sans doute en sursis depuis l'assassinat de Boniface le 6 mai 1052; il revient à Béatrice d'en avoir su différer la chute.

Il manque au livre, pour une consultation plus aisée, une carte, sinon un tableau généalogique. La reproduction du sceau de Béatrice (le plus ancien sceau féminin de l'Europe médiévale semble-t-il, au bas du n^o 40 du regeste; description p. 29) aurait été aussi bienvenue, de même qu'un commentaire diplomatique sur ses préceptes (n^{os} 14 et 19 avec Geoffroi le Barbu, 39 et 52 avec Mathilde).

François BOUGARD, Rome

Beate SCHILLING, Guido von Vienne – Papst Calixt II., Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 1998, LXIV–825 p. (Monumenta Germaniae Historica. Schriften, 45).

Au départ, le travail de B. Schilling était une dissertation soutenue à Heidelberg et consacrée à un archevêque, Gui de Vienne (1088–1119), surtout connu jusque là pour être devenu en 1119 le pape Calixte II. Le remaniement de cette thèse amena l'A. à étudier également les quelques années de pontificat, et donc à étendre considérablement son travail. Pour autant, les deux parties de la carrière de Gui de Vienne ont reçu un traitement différent, à cause évidemment de la différence en matière de sources et de bibliographie. Ce sont indiscutablement les chapitres relatifs à l'archevêque qui sont les plus neufs, et qui sont fondés sur une approche nouvelle des sources: plus de cent pages sont ainsi consacrées à un réexamen des *Epistolae Viennenses spuriae*, un ensemble d'une trentaine de fausses bulles pontificales du II^e au XII^e siècle, toutes consacrées à la défense de la primatie viennoise face à la revendication arélate. Un examen très attentif de ces textes permet à B. S. de montrer que, si leur fausseté ne peut être remise en cause, le rôle de Gui de Vienne dans la forgerie est moins exclusif qu'on ne le croyait: la constitution de cet ensemble était déjà commencée avant son archiépiscopat. Cela n'empêche que Gui a de fait cherché, en vain, à établir la primatie de Vienne sur les provinces méridionales de l'ancienne Gaule. Et ce que Gui de Vienne ne put réussir, Calixte II l'imposa.

Cette seule affaire montre déjà les grandes lignes de l'action de Gui de Vienne. D'origine très élevée (il appartenait à la famille des comtes de Bourgogne, descendait aussi d'Henri I^{er} l'Oiseleur, était apparenté à Henri III et avait comme beaux-frères les ducs de Bourgogne et de Basse Lotharingie), promis dès son enfance au siège de Vienne comme son frère Hugues à celui de Besançon, il consacra le plus clair de ses forces à la défense des droits de son église, sans regarder aux moyens nécessaires à cet effet. Outre le problème de la primatie, les deux grandes querelles de l'archiépiscopat de Gui furent le litige de l'archidiaconat de Sermorens, disputé avec l'évêque de Grenoble, et la question de l'abbaye Saint-Barnard de Romans, qui cherchait à secouer la tutelle de l'archevêque pour obtenir la liberté romaine. B. S. relate le détail de ces affaires avec beaucoup de précision et de minutie. Il faut surtout en retenir les méthodes de Gui de Vienne: il n'hésitait pas à recourir aux faux (les chanoines de Saint-Barnard aussi, d'ailleurs), au point qu'après son élection au souverain pontificat Geoffroi de Vendôme lui rappelait avoir servi d'intermédiaire pour l'obtention de fausses bulles d'Urbain II pour la somme de 500 sous! C'est aussi le respect de ses droits qu'on retrouve dans sa politique monastique: il donna Saint-André-le-Bas de Vienne à la Chaise-Dieu, ainsi que Saint-Martin à Saint-Ruf d'Avignon, mais à chaque fois en exigeant le maintien de ses droits d'ordinaire. Il est vrai qu'il fut aussi à l'origine de la fondation de

l'abbaye cistercienne de Bonnevaux, mais les cisterciens respectaient les droits de l'ordinaire.

L'irruption de Gui de Vienne sur la scène internationale est tardive: après une légation en Angleterre en 1100, qui fut un échec total puisqu'il ne fut reconnu ni par le roi, ni par l'archevêque de Canterbury, puis sans doute une autre dans le royaume de Bourgogne en 1107, Gui eut l'idée de réunir en 1112 à Vienne un concile qui devait s'opposer nettement aux accords conclus l'année précédente entre le pape et l'empereur. Après le concile du Latran du printemps 1112, qui permit à Pascal II d'annuler ses concessions antérieures, il s'agissait de réaffirmer les exigences et les moyens de l'Église grégorienne. De ce concile radical, qui excommunia Henri V, Gui de Vienne sortit comme le chef de file de la faction intransigeante de l'Église. Les années suivantes le replongèrent dans un cadre local, avec une légation en Bourgogne, qu'il s'attacha à rendre définitive. Sa chance, ce fut le décès à Cluny, en exil, près de chez lui, de Gélase II, et le souhait des cardinaux d'éviter un long interrègne. On se mit d'accord assez facilement sur la personne de ce grand prélat, grand seigneur, grégorien pur et dur, intraitable quant à la défense de ses droits. Ce fut une erreur sans doute; en tout cas, le bilan que B. S. dresse de ce pontificat n'est pas flatteur.

Calixte II, tout d'abord, ne cessa pas tout à fait d'être Gui de Vienne. Ce que ce dernier n'avait pu obtenir, ou n'avait obtenu qu'avec peine, Calixte II l'imposa du haut de son autorité apostolique: il concéda aux archevêques de Vienne l'entièreté de l'archidiaconé de Sermorans, l'autorité sur Saint Barnard de Romans, la primatie sur la Gaule méridionale au détriment d'Arles ... Mais ces actes d'autorité ne furent pas durables: soit ils tombèrent dans l'oubli, soit ils furent abolis par Honorius II. Calixte II ne cessa pas non plus d'être Gui de Bourgogne, veillant aux intérêts de sa famille en intervenant aux côtés de son neveu Alphonse VII de Castille d'une manière propre à mettre en péril la crédibilité de la papauté. Au népotisme il ajouta un goût pour l'argent, cédant la Corse à Gênes contre la somme rondelette de 1200 marcs. Ses qualités morales étaient donc discutables. Son sens politique l'était au moins autant. Il subit des échecs dans sa politique française et dans sa politique anglaise. A l'égard des Normands d'Italie méridionale, ce fut même une débâcle, dans laquelle succombèrent, de maladie ou par violence, de nombreux cardinaux.

Mais c'est surtout par le concordat de Worms et le concile de Latran I, qui lui est lié, que Calixte II a laissé un nom dans l'histoire. Pour B. S., il s'agit pourtant d'une part d'un échec, d'autre part presque d'un non-événement. D'un échec, parce que Calixte II, obligé de trouver un accord avec l'empereur pour compenser ses divers échecs, et notamment celui de Mouzon en 1119, quand il avait fui l'empereur, obligé aussi de venir au concile du Latran avec un accord, céda sur beaucoup de points en acceptant la présence du roi lors des élections épiscopales en Allemagne, l'hommage de l'évêque au roi et la concession des *regalia* par ce dernier. D'un non-événement, parce que Latran I témoigne d'une imperturbable continuité par rapport au pontificat d'Urbain II. Il en va de même du choix des nouveaux cardinaux. Ce qui amène d'ailleurs l'A. à refuser de parler de fin des papes réformateurs. On n'est pas obligé de la suivre entièrement dans cette voie. Parce que les concessions de Calixte II, quoi qu'en aient pensé les ultras de l'époque, n'étaient pas si graves: la présence du roi lors de l'élection serait de toute façon, entre les régences, les voyages, les nécessités de la politique, souvent illusoire; la concession des *regalia*, du moment qu'elle se faisait par le sceptre, ne pouvait plus guère être considérée comme scandaleuse; l'hommage ne changeait pas grande chose aux devoirs de l'évêque, d'autant que celui-ci ne pouvait guère être déposé sans l'accord du pape. Il est d'ailleurs difficile de croire que Calixte a cédé sur ces points parce qu'il lui fallait un accord: c'est l'épiscopat allemand lui-même, pourtant réformateur, qui a lancé l'idée, et ce sont les cardinaux légats qui ont mené les négociations. Worms est en fait un pari sur la paix, une conviction selon laquelle faire la paix avec l'adversaire, fût-ce au prix de concessions, sera plus fructueux que de chercher à l'écraser. Le livre de Marlene Meyer-Gebel sur les dépositions d'évêques (Siegburg 1992), insuffisamment utilisé par

B. S., le montre bien: entre 1122 et 1159 le pape comme le roi, grâce à leur collaboration, renforcent leur contrôle de l'épiscopat, sans que le roi, qui défend ses intérêts, porte réellement atteinte à ceux de l'Église. Et dans ce cadre la question de la fin de la papauté réformatrice prend un autre relief. Certes, le mouvement initié par Henri III en 1046, et approfondi par Léon IX en 1049 ne se termine pas en 1122-1123. Mais la focalisation de la réforme sur les rapports avec l'empereur et la volonté d'annihiler tout pouvoir de l'empereur sur l'Église laissent la place à une politique de collaboration, qui permet aux réformateurs de se consacrer davantage à la réforme de l'Église, puis de la société chrétienne. Si le pontificat de Calixte II ne marque donc en rien la fin de la papauté réformatrice, il constitue du moins la fin de la réforme grégorienne.

Même si certaines de ses vues peuvent être discutées, le travail de B. S. est un monument de précision, d'érudition, de clarté, qui apporte à la connaissance de l'Église au début du XII^e siècle beaucoup d'éléments neufs et importants. Rares sont les papes, et plus rares encore les archevêques, qui bénéficient d'une belle étude de ce genre. Le livre se termine par l'édition de deux actes de l'archevêque, une liste des bulles dans le cartulaire de St. Barnard de Romans, une liste des *Viennenses spuriae epistolae*, des registres de l'archiépiscopat, la liste des dignitaires pontificaux, l'itinéraire de Calixte II, des index des manuscrits, des sources, des noms et des choses.

Benoît-Michel Tock, Strasbourg

Erwin FRAUENKNECHT, *Die Verteidigung der Priesterehe in der Reformzeit*, Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 1997, XIX-332 S. (Monumenta Germaniae Historica. Studien und Texte, 16).

La règle du célibat ecclésiastique a été, au même titre que la lutte contre la simonie, l'un des thèmes essentiels de la Réforme grégorienne, une réforme centrée sur le sacerdoce, auquel on voulait rendre sa dignité et sa spécificité. Cet immense effort a fait naître une littérature polémique considérable, qui sans doute n'est pas entièrement connue et qu'il faut, dans la mesure du possible, sortir de l'anonymat, dater et interpréter. C'est précisément ce qu'a voulu faire Erwin Frauenknecht dans ce beau volume issu d'une dissertation préparée sous la direction du Professeur H. Fuhrmann et présentée devant l'université de Regensburg. En vérité l'auteur ne s'intéresse qu'à l'un des volets du débat, celui où l'on peut entendre les voix qui réclament – et parfois avec véhémence – le droit de prêtres au mariage, le droit des fils de prêtres à accéder aux saints ordres, le droit des fidèles à assister à la messe des prêtres mariés, ce qui revenait à défendre la validité de tous les sacrements distribués par ceux-ci. On voit déjà l'ampleur des problèmes et leur étroite imbrication.

L'ouvrage se divise en deux parties d'importance à peu près égale. La première passe en revue une bonne douzaine de textes, en essayant prudemment de les replacer dans leur environnement littéraire, religieux et politique, ce qui implique un difficile travail de datation; après quoi, en seconde partie, l'A. retient six de ces textes, les plus importants ou les plus significatifs, et les édite avec toute la rigueur souhaitable, selon les principes des *Monumenta Germaniae Historica*. Dans notre présentation nous accompagnerons du signe (+) les titres des œuvres effectivement éditées dans la seconde partie du livre.

En tête de toute cette production se place la lettre du Pseudo-Ulric au pape Nicolas (+). Sous ce titre fictif se cache une production allemande née dans le diocèse de Constance en réaction aux décrets pris par le pape Grégoire VII au synode de Carême 1075. Aug. Fliche, dès 1937 avait déjà reconnu l'importance de cette œuvre, d'autant plus qu'il lui attribuait une date plus ancienne: les environs de 1060 en liaison cette fois avec les premiers décrets réformateurs, ceux de Nicolas II. Il pouvait donc y voir «le bréviaire de tous les opposants» à la réforme pontificale. Notre auteur, tout en rajeunissant nettement cet écrit, lui accorde